

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe UNSA

L'UNSA se félicite de cette saisine du CESE par le gouvernement, au regard des enjeux sociétaux, économiques, environnementaux et financiers liés à la politique française de coopération et de développement international.

Cet avis prend une acuité particulière au moment où notre pays doit réexaminer et adapter les priorités de sa politique afin de prendre en compte l'adoption l'année dernière de deux accords historiques :

- l'agenda 2030 pour le développement durable de New York ;
- et, bien entendu, les engagements de la COP 21 de Paris.

Le défi est immense car il s'agit, ni plus ni moins, que de faire converger l'ensemble des pays de la planète vers un modèle de développement où la croissance économique serait indissociable de la cohésion sociale et de la protection de l'environnement. Au passage, nous pouvons relever l'importance du rôle joué par les instances multilatérales.

L'UNSA estime que l'avis rendu permet au CESE d'apporter une contribution aux débats et d'éclairer les décisions avant la tenue du prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

En effet, les nombreuses recommandations formulées par l'avis, regroupées en huit chapitres, positionnent clairement le CESE.

L'UNSA retient tout particulièrement celle qui souligne la nécessité de faire du développement durable un véritable projet politique et par conséquent de bâtir un consensus national autour de la politique de coopération au développement durable. Il est en effet essentiel de faire de la feuille de route des Objectifs de développement durable et de la COP 21 un complément indispensable à la diplomatie et aux enjeux de sécurité et de défense français. À cet égard, l'UNSA partage le soutien apporté par l'avis à toutes les initiatives publiques visant à la sensibilisation et à la mobilisation citoyenne sur les problématiques liées à la mise en œuvre des ODD et au développement durable.

Un autre point important est celui qui insiste sur l'utilité de garantir un agenda indivisible, universel et qui engage les parties et permet notamment de pallier le caractère non contraignant des ODD.

Avec l'avis, l'UNSA plaide pour un renforcement du levier politique et pour que tous les pays s'engagent à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre de l'agenda, et à en faire des revues publiques tous les cinq ans devant les Nations Unies et de façon bisannuelle au niveau national. De son côté, notre pays doit être exemplaire en ce domaine.

L'UNSA trouve pertinente la recommandation visant à instaurer un ministère de plein droit, chargé de la coopération internationale pour le développement durable, et celle concernant le repositionnement du Commissariat général pour le développement durable sous l'autorité du Premier ministre, avec un mandat de coordination interministérielle et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Il est également important, comme l'indique l'avis, d'assurer la redevabilité de la politique de coopération et d'aide au développement par une meilleure évaluation, de doter l'Aide publique au développement (APD) de moyens à la hauteur des enjeux du développement durable et d'atteindre enfin les 0,7 % du RNB (Revenu national brut) mais aussi de lutter résolument contre la corruption, les détournements de fonds et l'évasion fiscale. Il conviendrait également de revaloriser les financements innovants additionnels.

Le gouvernement français doit soutenir plus activement le rôle des acteurs non étatiques et, en ce sens, réaffirmer la place du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNSI).

De leur côté, les entreprises ont un rôle évident à jouer mais elles doivent respecter les normes internationales (Déclaration tripartite de l'OIT sur les multinationales, Principes directeurs de l'OCDE...) et introduire des critères de

Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans leur stratégie et leur management. L'UNSA propose qu'on permette aux élus des comités d'entreprise d'être informés des mesures RSE mis en place dans leur entreprise.

Par conséquent, il convient de renforcer les moyens publics de suivi et d'évaluation de l'application de la RSE par les entreprises bénéficiant de soutiens publics.

L'UNSA, comme le rapport, conclut sur l'importance de la mise en œuvre par l'Union européenne de l'agenda du développement durable et de la révision de la stratégie UE 2020 dont les objectifs doivent enfin devenir prioritaires.

En conclusion, l'UNSA a voté cet avis.